



GUIDE DU CRRF – Note conceptuelle

Opération de Djibouti

1. Introduction

La République de Djibouti est l'un des pays de déploiement pour la mise en œuvre du Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CRRF). Le Guide du CRRF se base sur des documents internes au HCR, sur les stratégies déjà mises en place et sur les discussions avec les différentes parties prenantes. Il a pour objectif de servir de guide stratégique pour la mise en œuvre du CRRF à Djibouti et de donner une vision globale à tous les acteurs de cette nouvelle approche.

2. Contexte opérationnel

Depuis plus de 40 ans, la République de Djibouti maintient une tradition d'accueil et une politique de portes ouvertes à l'égard des réfugiés. Avec une population de près de 950 000 habitants, Djibouti accueille sur son territoire 27 678 réfugiés qui viennent principalement de Somalie (45%), d'Éthiopie (35%), du Yémen (16%) et de l'Érythrée (3%). Djibouti accorde le statut *Prima Facie* aux réfugiés yéménites et aux demandeurs d'asile somaliens étant originaires de la Somalie du Sud et Centrale. Les demandeurs d'asile nouvellement arrivés d'Éthiopie, du Somaliland, du Puntland et de l'Érythrée doivent suivre les procédures individuelles de Détermination du Statut de Réfugié (DSR) à travers la Commission Nationale d'Éligibilité.

La grande majorité des réfugiés vivent dans les trois sites du pays, à savoir Ali Addeh, Holl-Holl et Markazi mais il existe également une population urbaine, qui représente environ 20% des réfugiés enregistrés. Les réfugiés qui vivent dans les sites dépendent de l'aide humanitaire : ils reçoivent une ration alimentaire mensuelle, une assistance monétaire ainsi que des articles non alimentaires et des abris. Certains réfugiés sont arrivés à Djibouti il y a plus de 25 ans, notamment les Somaliens.

Djibouti est un État partie de la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés et à son protocole de 1967. Djibouti a également ratifié la Convention de l'OUA de 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique et la Convention de Kampala de 2009 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées. Depuis 2016, Djibouti fait partie des pays de mise en œuvre du CRRF.

3. Fondements du CRRF

- Déclaration de New York



Le 19 septembre 2016, l'Assemblée générale des Nations Unies a réuni un sommet des chefs d'État et de gouvernements avec pour mission de réfléchir à la meilleure manière dont la communauté internationale devait répondre au phénomène croissant des déplacements massifs de réfugiés et de migrants. Ce sommet s'est déroulé dans un contexte de niveau historique de déplacements forcés à l'échelle mondiale, avec notamment plus de 21 millions de réfugiés et 3 millions de demandeurs d'asile. La Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants qui en ont résulté (A/RES/71/1), adoptée à l'unanimité, contient plusieurs ensembles d'engagements visant à renforcer la protection des réfugiés.

Pour permettre une réponse plus globale et plus prévisible « fondé[e] sur le principe de la coopération internationale et le partage des charges et des responsabilités », l'Assemblée générale a défini un Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CRRF) à l'appendice I de la Déclaration, et a demandé au HCR d'élaborer et d'initier le CRRF en étroite coordination avec les États et en se fondant sur une approche multipartite. La Déclaration engage les États à œuvrer à l'adoption, en 2018, d'un Pacte mondial sur les réfugiés, reposant sur le CRRF et s'inspirant de son application dans un nombre de situations précises.

Dans son application pratique, le CRRF comporte quatre objectifs explicites :

- Alléger les pressions exercées sur les pays hôtes
- Accroître l'autonomie des réfugiés
- Elargir l'accès à des solutions faisant appel à des pays tiers
- Aider à créer les conditions nécessaires dans les pays d'origine pour un retour des réfugiés dans la sécurité et la dignité.

- **Déclaration de Nairobi**

Le 25 mars 2017, les États membres de l'IGAD ont organisé un sommet des chefs d'État et de gouvernements à Nairobi. Lors de ce sommet, ils ont affirmé la nécessité d'une approche régionale globale et d'une coopération solide entre la Somalie et les pays de la région sur tout un éventail de questions politiques, humanitaires, économiques, commerciales, de sécurité et de développement afin de trouver des solutions durables aux déplacements forcés.

Les États membres de l'IGAD ont pris des engagements envers quatre objectifs :

- Accélérer les progrès à l'intérieur de la Somalie vers la mise en place de conditions propices à un retour librement consenti et durable
- Maintenir l'espace de protection et d'asile dans les pays d'asile tout en renforçant l'autonomie et l'inclusion des réfugiés, et soutenir les communautés hôtes
- Renforcer la coopération sous régionale
- Atténuer les pressions qui pèsent sur les pays hôtes par un partage des responsabilités à l'échelle internationale.

Les pays hôtes se sont engagés à assurer la protection continue des réfugiés sur leur sol, tout en poursuivant des politiques progressistes visant à renforcer l'accès à l'éducation et à l'emploi, ainsi que la liberté de circulation. Pour atteindre ces objectifs, un appui important de la communauté internationale sera nécessaire, notamment une assistance humanitaire, une aide au développement, l'accès aux marchés financiers, un soutien politique et en matière de consolidation de la paix, de même que l'engagement du secteur privé et des communautés de la diaspora.

- **Pacte mondial sur les réfugiés**

Après 18 mois de consultations approfondies avec les États membres, des experts, des représentants de la société civile et des réfugiés, le Haut Commissaire pour les réfugiés a présenté le texte du pacte mondial dans le rapport annuel qu'il a soumis à l'Assemblée générale. Le pacte a été approuvé par l'Assemblée générale le 17 décembre 2018.

Le pacte mondial sur les réfugiés vise à renforcer la réponse internationale aux mouvements massifs de réfugiés et aux situations de réfugiés prolongées. Le pacte mondial sur les réfugiés, tel qu'il est proposé, comporte quatre parties :

1. Un chapitre d'introduction rappelant le contexte, les principes directeurs et les objectifs du pacte mondial.
2. Le Cadre d'action global pour les réfugiés (CRRF), tel qu'adopté par les États membres dans la Déclaration de New York.
3. Un programme d'action énonçant des mesures concrètes pour contribuer à la réalisation des objectifs du pacte.
4. Des dispositions de suivi et d'examen.

4. Engagements de Djibouti

Lors du Sommet pour les Réfugiés et Migrants de New York en septembre 2016, le gouvernement de Djibouti a pris trois engagements historiques pour l'inclusion socioéconomique des réfugiés. Dans une démarche inclusive et progressiste, le gouvernement s'est spécifiquement engagé à :

- Adopter une nouvelle loi renforçant la protection des réfugiés et leur donnant accès aux services sociaux de base.
- Inclure les enfants réfugiés dans le système éducatif national afin de leur offrir une éducation de qualité.
- Permettre à tous les réfugiés d'avoir accès au système de santé national et de bénéficier de l'assurance maladie universelle au même titre que les nationaux.

5. Mise en œuvre du CRRF

Suite à ces engagements, de nombreux progrès ont été réalisés dans le pays pour la mise en œuvre du CRRF.

Le 5 janvier 2017, le chef de l'État djiboutien, le président Ismail Omar Guelleh, a promulgué la loi nationale sur les réfugiés. Cette loi garantit aux réfugiés un environnement de protection favorable et leur permet de jouir de leurs droits fondamentaux grâce à l'accès aux services sociaux de base. Le 7 décembre 2017, le président Ismail Omar Guelleh a promulgué dans la loi deux décrets d'application visant à mettre en œuvre la loi nationale sur les réfugiés. Un décret renforce les procédures d'éligibilité, tandis que l'autre garantit à chaque réfugié l'accès à des besoins socio-économiques vitaux tels que les soins de santé, l'éducation et les opportunités d'emploi. Ces décrets renforcent l'intégration socio-économique des réfugiés à Djibouti et leur adoption historique marque des progrès significatifs dans le domaine des droits des réfugiés et la concrétisation des engagements pris par le Président en matière de protection des réfugiés lors du Sommet de New York de septembre 2016.

Afin de mettre en œuvre des actions concrètes pour la réalisation du CRRF, le ministère de l'Intérieur et les principales parties prenantes du CRRF ont élaboré un Plan d'Action National qui a été validé en décembre 2017. Ce Plan d'Action National se focalise en priorités sur les secteurs de la protection, l'éducation, la santé, les moyens de subsistance, l'eau et les solutions durables.

LE PLAN D'ACTION NATIONAL COMPORTE 4 GRANDS OBJECTIFS

Objectif 1 : Maintenir la protection et l'espace d'asile

Objectif 2 : Permettre aux réfugiés et à la communauté hôte d'avoir accès aux services sociaux de base et à l'autonomisation

Objectif 3 : Renforcer la coopération régionale sur les solutions durables pour les réfugiés

Objectif 4 : Alléger la pression sur le pays d'accueil à travers l'augmentation de la solidarité internationale et le partage des responsabilités

En août 2017, le Ministère de l'Éducation Nationale et le HCR ont signé un Mémorandum d'Entente pour l'inclusion progressive des réfugiés dans le système éducatif national. Aujourd'hui, les élèves de première, de deuxième et de sixième année sont inclus dans le curriculum national et peuvent avoir accès à l'école de leur choix. Dans l'esprit du CRRF, une école primaire a été construite à la jonction de la ville d'Obock et du site de Markazi dans le but de recevoir les enfants et les réfugiés des communautés locales sans distinction.

En réponse à la Déclaration de Nairobi, le gouvernement de Djibouti et le Secrétariat de l'IGAD ont conjointement organisé une conférence ministérielle régionale sur l'éducation des réfugiés le 14 décembre 2017 à Djibouti. Suite à cette réunion de haut niveau, la Déclaration de Djibouti sur l'Éducation régionale des réfugiés a été adoptée, de même qu'un plan d'action. L'ensemble des ministres de l'Éducation de l'IGAD se sont engagés à prendre des mesures collectives visant à permettre à chaque réfugié, rapatrié et communauté d'accueil d'avoir accès à une éducation de qualité dans un environnement d'apprentissage favorable et ce, sans discrimination aucune.

Depuis janvier 2018, les réfugiés sont également intégrés dans le système de santé national grâce à un accord d'entente entre le Ministère de la Santé et le HCR. Ils ont accès à toutes les structures médicales dans le pays, tout comme les nationaux. De plus, des discussions sont également en cours pour l'insertion des réfugiés dans le système national de l'assurance maladie universelle. L'inclusion des réfugiés dans le système de santé national permet d'éviter la création de systèmes parallèles et renforce la protection des réfugiés.

À Djibouti, les réfugiés ont également accès à l'ouverture de comptes en banque et au crédit. La carte de réfugiés fait office de permis de résidence et permis de travail. Par conséquent, ils sont libres d'exercer une activité indépendante ou un travail salarié et ainsi avoir accès à l'autosuffisance. Une stratégie sur les moyens de subsistance a été mise en place pour une période allant de 2018 à 2022. Plusieurs dizaines de réfugiés ont commencé des formations professionnelles en électricité, énergies renouvelables, construction ou encore entrepreneuriat. Les moyens de subsistance constituent un élément crucial de l'approche CRRF car ils permettent aux réfugiés de devenir autonomes et de s'intégrer dans l'environnement socio-économique.

De plus, d'autres solutions durables sont proposées aux réfugiés, comme le retour volontaire dans leurs pays d'origine lorsque la situation le permet. En 2018, un rapatriement volontaire de réfugiés somaliens a été effectué et bientôt, les éthiopiens disposés à rentrer chez eux, pourront être assistés pour un retour dans la dignité et la sécurité.

Toutes ces actions sont en parfaite harmonie avec la nouvelle approche du Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CRRF) qui vise à mettre en œuvre des efforts communs afin de permettre l'inclusion socioéconomique des réfugiés et leur autonomisation à travers des solutions durables.

6. Partenariat

Une nouvelle approche est possible et le Cadre d'Action Global pour les Réfugiés (CRRF) encourage l'adoption de nouvelles méthodes de travail pour tous les partenaires engagés dans la prise en charge des déplacements massifs des réfugiés. Aux niveaux mondial, national et local, le HCR et les États qui l'appliquent cherchent à nouer de nouveaux partenariats et à renforcer ceux qui existent.

Pour que ces réalisations soient concrètes et compréhensives, une synergie avec une grande variété d'acteurs est nécessaire :

- **Le gouvernement** : Le gouvernement de Djibouti doit mener toutes les étapes de mise en œuvre du CRRF tandis que le HCR et ses partenaires appuient le gouvernement au niveau financier, humain et technique. L'objectif du CRRF est l'intégration des réfugiés dans les plans de développement nationaux, ce qui nécessite l'implication de tous les ministères clés à savoir : le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé, le ministère de la Justice, le ministère de l'Agriculture en charge de l'Eau, le Secrétariat d'Etat chargé aux Affaires Sociales, le ministère du Travail et le ministère de la Décentralisation. Par ailleurs, les autorités locales telles que les Préfets et Sous-Préfets ainsi que les Présidents des Conseils Régionaux sont des acteurs importants dans la mise en œuvre du CRRF.
- **Les agences des Nations Unies** : De par leurs mandats et leur expertise, les agences des Nations Unies sont des partenaires clés dans l'approche CRRF. Toutes les agences du système des Nations Unies à Djibouti (PNUD, PAM, UNICEF, FAO, ONS, ONUSIDA, UNFPA, UNHCR, UNESCO, OIM, UNOPS, UNODC) intègrent désormais la problématique des réfugiés dans leurs programmes et l'approche CRRF est ainsi reflétée dans l'UNDAF 2018-2022.
- **La Banque Mondiale et les autres institutions financières** : La Banque Mondiale, dans le cadre du financement IDA 17 et IDA 18, participe activement à l'inclusion socioéconomique des réfugiés à Djibouti. D'autres institutions financières se joindront à l'approche au fur et à mesure.
- **Les acteurs du développement** : La principale nouveauté dans l'approche CRRF est qu'elle nécessite l'engagement prévisible, systématique et durable des acteurs du développement. Les acteurs du développement sont invités à intégrer les réfugiés dans leurs programmes à long terme et à encourager les gouvernements à inclure davantage les réfugiés dans les plans de développement nationaux. Le CRRF est une approche permettant de rapprocher les acteurs de développement et les acteurs humanitaires pour arriver à une étroite collaboration. Au niveau national, l'Agence Djiboutienne pour Développement Social (ADDS) joue un rôle primordial dans le cadre du CRRF avec la mise en œuvre du programme IDA17 aux niveaux des trois localités abritant les réfugiés (Ali Addeh, Holl Holl et Obock).
- **Les donateurs** : Pour que cette nouvelle manière de travailler soit efficace, les donateurs doivent s'engager pour apporter leur soutien au gouvernement dans la mise en œuvre du CRRF. Les fonds ne passeront plus nécessairement par le HCR pour les questions liées aux réfugiés mais iront directement aux ministères concernés afin que ces derniers intègrent totalement les réfugiés dans leurs plans de développement. Parmi les donateurs engagés dans l'accompagnement de la mise en œuvre du CRRF à Djibouti, on peut citer : la Banque mondiale, l'Union européenne, les Etats-Unis d'Amérique, Le Japon, l'Allemagne, la Chine, la France, l'Italie, ...
- **Le secteur privé** : La nouvelle loi donnant accès aux réfugiés aux opportunités d'emploi, les acteurs du secteur privé doivent se sentir concernés par ce nouveau cadre légal. Un travail de collaboration doit être mis en place afin d'engager les entreprises du secteur privé. La Chambre du Commerce et le ministère du Travail ont un rôle crucial pour faire fructifier cet engagement.
- **Les réfugiés et les communautés hôtes** : L'approche CRRF privilégie une approche inclusive à tous les niveaux. Désormais, il n'existe plus de distinctions entre les réfugiés et leurs communautés

d'accueil quant à l'accès aux services sociaux de base. Ils doivent être consultés régulièrement et prendre part au processus afin de répondre au mieux à leurs besoins.

Une approche multipartite, engageant l'ensemble de la société

« Un cadre d'action global pour les réfugiés [doit faire] participer des autorités nationales et locales, des organisations internationales, des institutions financières internationales, des organisations régionales, des mécanismes de coordination régionale et de partenariat, les partenaires de la société civile, notamment des organisations confessionnelles et des universités, des entités du secteur privé et des réfugiés eux-mêmes. » [Déclaration de New York, Annexe 1, par. 2]

7. Mécanismes de facilitation

Le but des mécanismes de facilitation est de soutenir le gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre de ses engagements afin que le CRRF soit le mieux appliqué. Le rôle du HCR et des différents partenaires est de soutenir le gouvernement à développer des politiques de gestion des réfugiés visant leur autosuffisance tout en répondant au besoin des communautés d'accueil. Pour répondre à ces problématiques, plusieurs groupes de travail ont été mis en place :

- Comité de pilotage

Le Comité de pilotage, sous la direction du Ministère de l'Intérieur-ONARS et du HCR, fournit les orientations stratégiques et les recommandations pour la mise en œuvre du Plan d'Action National et l'application du CRRF à Djibouti avec le soutien des principaux acteurs humanitaires et de développement (voir schéma page 8).

Le comité de pilotage est fonctionnel et se réunit tous les deux mois ou quand jugé nécessaire.

- Groupe de travail élargi

Le Groupe de Travail Elargi regroupe l'ensemble des partenaires de mise en œuvre du CRRF. Son rôle est de veiller à ce que les engagements du gouvernement soient mis en œuvre selon une approche multipartite et pluridisciplinaire. Il apporte également son soutien au Comité de Pilotage CRRF avec des activités de recherche, plaidoyer, renforcement des capacités, suivi, évaluation et écriture de rapports.

Le groupe de travail élargi est fonctionnel et se réunit tous les mois ou quand jugé nécessaire.

- Groupes sectoriels

Le but des Groupes Sectoriels est de coordonner la réponse pays pour les réfugiés et les communautés hôtes au niveau technique et d'assurer une bonne communication entre les secteurs concernés, conformément au CRRF. Chaque ministère clé dirige le groupe sectoriel suivant sa responsabilité :

Ministère de l'Education et de la Formation Professionnelle: Groupe sectoriel sur l'éducation et la formation professionnelle

Ministère de l'Intérieur à travers l'ONARS : Groupe sectoriel sur la protection

Ministère de la Santé : Groupe sectoriel sur la santé et la nutrition

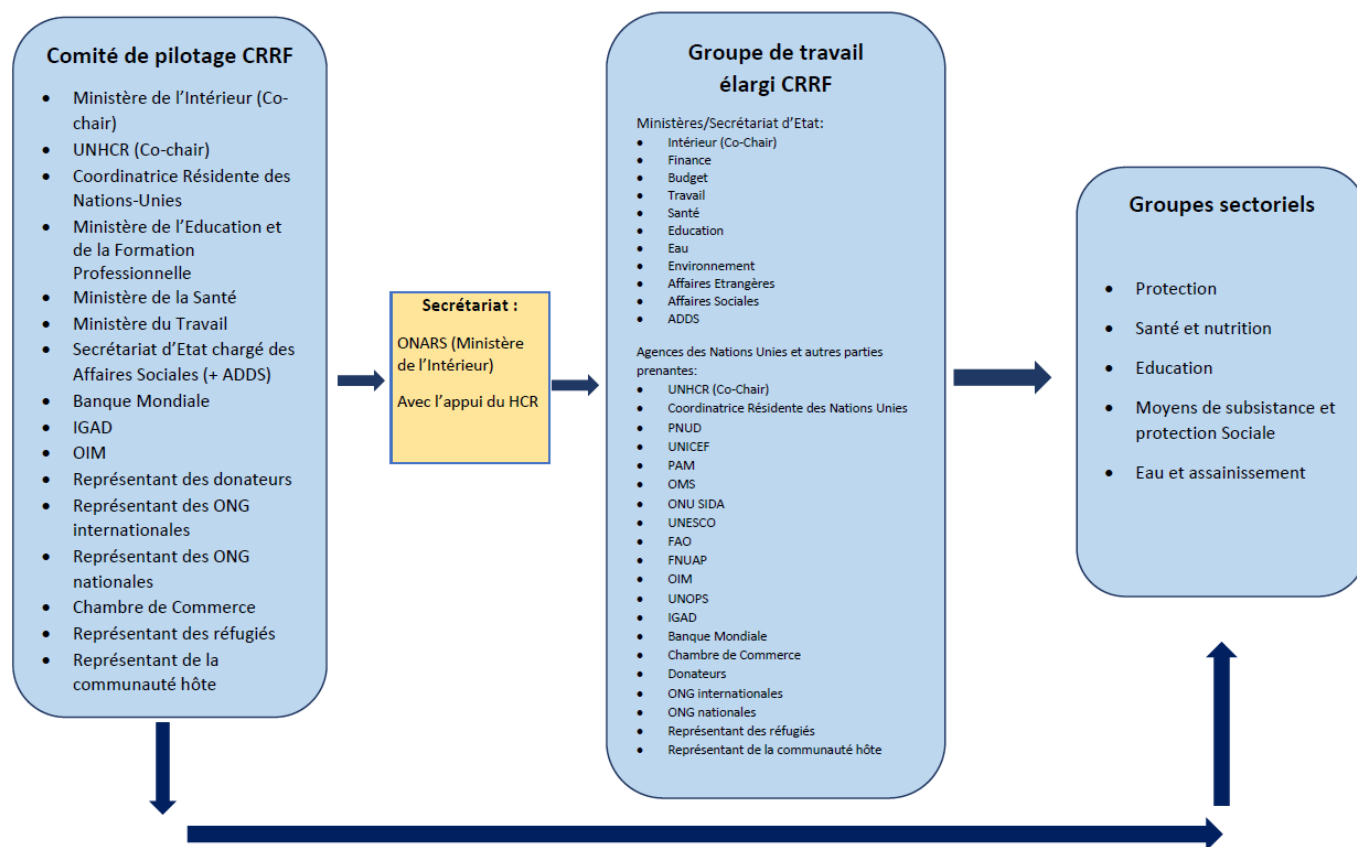
Secrétariat d'Etat chargé des Affaires Sociales : Groupe sectoriel sur les moyens de subsistance et la protection sociale

Ministère de l'Agriculture en charge de l'eau : Groupe sectoriel sur l'eau

- Secrétariat

Le Secrétariat est placé sous la direction de l'ONARS / Ministère de l'Intérieur et appuyé par le HCR. Le but du Secrétariat est de coordonner et de superviser techniquement la planification, la mise en œuvre et le partage d'information sur le CRRF.

Mécanismes de facilitation CRRF à Djibouti



8. Mobilisation des ressources

Dans le Plan d'Action National, une colonne « budget » définit les différents budgets pour chacun des secteurs : contribution nationale, financements extérieurs et besoins à couvrir. Le Plan d'Action National pourra servir de plaidoyer pour la mobilisation des ressources.

La mobilisation des ressources inclut la mobilisation de ressources financières et humaines.

Le HCR, les agences des Nations Unies ainsi que l'ensemble des partenaires œuvreront pour appuyer le gouvernement de Djibouti dans la mobilisation des ressources. Des actions de plaidoyer pourront être mises en place dans le cadre du Groupe de Travail Elargi pour la recherche de financement auprès des bailleurs de fonds traditionnels et non-traditionnels.

9. Instruments de planification utiles pour le CRRF

Différents instruments de planification en adéquation avec le CRRF existent dans le pays :

- Vision 2035 : Lancée par le Président Ismaïl Omar Guelleh, la Vision Djibouti 2035 définit les orientations stratégiques à long terme pour la République de Djibouti.
- SCAPE : Stratégie quinquennale (2015-2019) qui détermine quatre axes stratégiques pour l'accélération de la croissance et de la promotion de l'emploi.
- PAE : Orientations stratégiques (2017-2019) qui visent à l'amélioration de la qualité et de la pertinence des enseignements et apprentissages.
- UNDAF : Plan cadre quinquennal (2018-2022) de coopération entre les acteurs du développement national et les partenaires du système des Nations Unies.
- Stratégie pluriannuelle au partenariat multiple (MYMP) : Stratégie quinquennale (2018-2022) de planification avec les différents partenaires impliqués dans la problématique des réfugiés.
- Stratégie sur les moyens d'existence : Stratégie quinquennale (2018-2022) qui définit les orientations stratégiques pour l'autonomisation des réfugiés à travers les moyens de subsistance.

Tous ces instruments donnent des orientations stratégiques et les moyens de mise en œuvre pour le développement du pays. La majorité de ces outils ont été rédigés de manière à incorporer la dimension réfugiés dans leur stratégie. Pour les outils stratégiques où les réfugiés ne sont pas mentionnés au même titre que les nationaux (SCAPE et Vision 2035), un exercice de plaidoyer est en cours afin d'incorporer les réfugiés lors de la révision de ces stratégies.

10. Quelques chiffres sur les réalisations du CRRF

Réalisation	chiffre	Année
Documents d'identité délivrés aux réfugiés ¹	7 198	2018
Attestations délivrées aux demandeurs d'asile	7 307	2018
Enfants inscrits dans le système éducatif national	2 925	2018
Réfugiés en droit de travailler ²	15 071	2018
Réfugiés ayant eu accès au rapatriement volontaire	528	2016-2017
Réfugiés ayant eu accès au rapatriement volontaire	138	2018
Réfugiés ayant eu accès à la réinstallation	18	2018

¹ Les cartes d'identité sont délivrées aux réfugiés âgés de 15 ans et plus.

² Les réfugiés ont le droit d'accéder aux opportunités d'emploi et l'âge minimum légal pour travailler est de 16 ans. La carte d'identité de réfugiés équivaut au permis de travail et au permis de séjour.

11. Défis dans la mise en œuvre du CRRF

Le manque de ressources financières reste le plus grand défi auquel fait face le gouvernement pour la mise en œuvre des plans de développement en faveur des communautés hôtes et des réfugiés. Les ressources financières et le renforcement des capacités des différents acteurs impliqués dans le CRRF constituent les priorités pour l'implémentation effective du CRRF.

Par ailleurs, le cadre légal offrant aux réfugiés de droits et devoirs, cela doit être assimilé à tous les niveaux des Services administratifs de l'Etat. Des ateliers de sensibilisation ont été organisés et seront poursuivis pour les cadres des ministères, les autorités locales ainsi que pour les forces de l'ordre, la société civile et le secteur privé. Il en convient désormais que toutes les autorités compétentes et tous les cadres nationaux puissent assimiler et appliquer effectivement la loi portant statut des réfugiés et ses deux décrets d'application à tous les niveaux.

L'inclusion socioéconomique des réfugiés est une ambition de taille, l'apport et le concours de la communauté internationale seront donc essentiels pour mener à bien les objectifs du CRRF.

12. Perspectives

Chacun des acteurs du CRRF est reconnu comme ayant un rôle essentiel à jouer et des capacités majeures à mettre en œuvre pour contribuer à l'apport d'une réponse globale.

Le rôle principal du HCR sera de sensibiliser tous les acteurs concernés et de soutenir le gouvernement de Djibouti dans la mise en œuvre du CRRF de par son expertise et son mandat en faveur de la protection des réfugiés et la recherche des solutions durables. Il appuiera le gouvernement au niveau technique, financier et humain et sera un acteur important dans le renforcement des capacités. Enfin, le HCR poursuivra son action de plaider pour l'inclusion des réfugiés dans tous les plans de développement nationaux.

De plus, le renforcement des partenariats sera d'une importance capitale pour un développement effectif du CRRF à Djibouti. Il convient donc à tous les acteurs du CRRF de mettre leurs efforts en commun pour que les réalisations soient concrètes et inclusives.

Le gouvernement entend poursuivre sa collaboration avec le HCR, les agences des Nations Unies ainsi que les principaux bailleurs de fonds (Banque Mondiale, IGAD, Union Européenne, Ambassade des Etats-Unis, Ambassade du Japon, Ambassade d'Allemagne, etc.) pour s'assurer de l'intégration socioéconomique des réfugiés et l'appui aux populations hôtes dans le cadre du CRRF.

L'engagement de chacun des acteurs permettra de renforcer le soutien au gouvernement ainsi qu'aux régions qui accueillent des réfugiés, accroître la résilience des communautés hôtes et l'autonomie des réfugiés, et réduire leur dépendance par rapport à l'aide. Cette approche permet une réponse plus durable, tout en stimulant dès le départ les efforts déployés pour trouver des solutions, dans les pays d'origine, les pays tiers et les pays d'asile.

13. Annexes

- Annexe 1 : Réalisations du CRRF :

Secteur	Réalisations
Sensibilisation / Cadre légal	<p><u>2018:</u> # de personnes formées sur le nouveau cadre légal: 248 # d'ateliers de sensibilisation: 7</p> <p>Principaux participants: ministères clés, forces de l'ordre, autorités locales, partenaires, société civile, réfugiés et communautés hôtes</p>
Mécanismes de facilitation	<p><u>2018:</u> # de réunions du Comité de Pilotage CRRF: 3 # de réunions du groupe de travail élargi CRRF: 1 # de guide CRRF produit: 1</p> <p>Principaux acteurs: ministères clés, agences des Nations Unies, IGAD, donateurs, acteurs du développement, Chambre de Commerce, ONG nationales et internationales, ambassades, société civile, réfugiés et communautés hôtes</p>
Protection	<p><u>2018</u> # de documents d'identité délivrés aux réfugiés: 7 198 # d'attestations délivrées aux demandeurs d'asile: 7 307</p>
Éducation	<p><u>2018</u> # d'enfants réfugiés inscrits dans le système éducatif national: 2 925</p>
Moyens de subsistance	<p><u>2017:</u> # de réfugiés ayant suivi une formation en entrepreneuriat et permis de conduire: 40 réfugiés érythréens et 40 nationaux en collaboration avec l'OIM</p> <p><u>2018:</u> Formation professionnelle - Électricité / énergie solaire: 23 (terminé) - Construction / plomberie / électricité: 14 (en cours) - Mécanique / permis de conduire: 28 réfugiés + 7 nationaux (en cours) - Production de miel : 10 (en cours) - Entrepreneuriat: 10 (en cours) - Électricité: 10 réfugiés + 5 nationaux (en cours)</p> <p># de réfugiés employés après la fin de leur formation en électricité: 3</p> <p># de réfugiés ayant reçu une formation professionnelle à travers les partenaires de mise en œuvre: 49 (couture - LWF) + 200</p>

	(entrepreneuriat - DRC) + 20 (couture - ONARS) + 126 (informatique: 102 terminées et 24 en cours - DRC) Moyens de subsistance: Nombre de projets soutenus: 20 (principalement dans les domaines de l'entrepreneuriat, élevage, couture et coiffure)
Santé	<u>2018:</u> # de réfugiés ayant accès aux services de santé: tous
Emploi	<u>2018:</u> # de réfugiés en droit de travailler: 15 071 N.B. Une enquête est prévue en mars 2019 pour identifier le nombre de réfugiés qui travaillent dans le secteur formel et informel.
Rapatriement volontaire	<u>2016-2017:</u> # de réfugiés ayant eu accès au rapatriement volontaire : 528 <u>2018:</u> # de réfugiés ayant eu accès au rapatriement volontaire : 138
Réinstallation	<u>2018:</u> # de réfugiés ayant eu accès à la réinstallation: 18

- Annexe 2 : [Déclaration de New York \(et ses 2 annexes\) de septembre 2016](#)
- Annexe 3 : [Déclaration de Nairobi de mars 2017](#)
- Annexe 4 : [Déclaration de Djibouti sur l'Éducation](#)
- Annexe 5 : [Plan d'Action National \(2018-2022\)](#)
- Annexe 6 : [Loi portant statut de réfugié et ses 2 décrets d'application](#)
- Annexe 7 : [Pacte mondial sur les réfugiés](#)

Secrétariat CRRF (ONARS/UNHCR Djibouti) – Janvier 2019